



Extrait du compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2017

Consultable dans sa totalité en Mairie aux heures habituelles d'ouverture au public

L'an deux mil dix sept, le onze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHER, Maire.

Etaient présents : MM. BOUCHER, LLERES, Mmes GHOZET, JEANNIN, M. ALIAS, Mme DAUZET, MM. DUCHATEAU, ALIA, BOURGUIGNON, Mme BRASSEUR, MM. SCHMITT, DUBOIS, Mmes BIONNE, OUSSALEM, M. LAGACHE.

Etaient absents : Mme DUBUISSON (pouvoir à M. BOUCHER), M. GIROT, Mmes POTIER, CHAMBEURLANT (pouvoir à M. BOURGUIGNON).

Monsieur Claude BOURGUIGNON est élu secrétaire de séance

42) Adoption du compte rendu de l'assemblée du 19 septembre 2017

Le compte rendu du conseil municipal du 19 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

43) Approbation du Plan Local d'Urbanisme

PLU
Instauration d'un Droit de Préemption
Déclaration Préalable de clôtures
Institution du Permis de Démolir

P.L.U.

Considérant que le projet de PLU est prêt à être adopté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (une voix contre : M. SCHMITT), décide :

Le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé, est approuvé.

La présente délibération sera affichée en mairie durant un mois, mention en sera faite dans le journal, Le Parisien ou Oise Hebdo.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.

Instauration d'un Droit de Préemption

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'instituer un Droit de Prémption Urbain sur les zones Ua, Ub,Ue,Uh,Uj,Us, Uy, 1AUt, délimitées par un trait sur plan annexé à la présente délibération,

de donner tout pouvoir et délégation au Maire, pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain.

Déclaration Préalable de Clôture

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de soumettre à déclaration préalable les travaux d'édification de clôtures sur la totalité du territoire communal,

Institution du Permis de démolir

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer un Permis de Démolir sur la totalité du territoire communal,

44) Indemnités de conseil et de budget en faveur du receveur des finances publiques

Compte tenu du changement de receveur municipal, Monsieur DEVOS en lieu et place de M. FERRANT, le conseil municipal à la majorité (une abstention, Monsieur SCHMITT) autorise le versement de l'indemnité de conseil et de budget au receveur des finances nouvellement nommé.

45) Mise à disposition de la salle polyvalente : facturation des heures de ménage

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres de l'assemblée de recouvrer sur le budget communal – article 7788, le montant de la facture auprès de l'administré ayant bénéficié de la mise à disposition de la salle polyvalente et l'ayant rendu sans ménage fait. Coût de l'intervention pour le service de la collectivité : 74.05 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise le recouvrement.

46) Remboursement des frais liés à la prise en charge de gravats et dépôt en déchetterie

A la suite de l'incendie survenu le 22 mai 2017 au 40 rue de la République, les services d'incendie ne pouvant, en raison de la situation de l'habitation, déposer les gravats issus du sinistre dans la cour du propriétaire, ces derniers étaient entreposés sur le bas-côté de la chaussée, et de ce fait, évacuées par les services techniques de la commune à la déchetterie agréée en raison de leur nature.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en recouvrement le montant de la facture envers l'administré concerné dès que ce dernier aura perçu les fonds de son assurance.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité (une abstention, Mme GHOZET) autorise Monsieur le Maire à recouvrer la somme de 452.50 € à l'article 7788 du budget communal.

47) Décision modificative au budget 2017

Afin de permettre l'ajustement des crédits d'investissement, l'assemblée à l'unanimité autorise les virements de crédits tels que :

- Article 202/320 ajouter 1 000 € PLU
- Article 2033/320 ajouter 1 200 € PLU
- Article 2033/74 ajouter 800 € Cimetière
- Article 2182/116 retrancher 3 000 €(matériel outillage)

48) Création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à temps complet suite à avancement de grade

Dans le cadre des avancements de grade et afin de permettre la nomination d'un agent actuellement Adjoint Administratif au grade d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à temps complet, à l'unanimité des membres, l'assemblée décide la création du poste correspondant à compter du 15 décembre 2017 et sollicite la suppression à cette même date du poste d'Adjoint Administratif devenu vacant.

49) Signature du Contrat Enfance Jeunesse en partenariat avec la CAF

Après délibération, les membres de l'assemblée à l'unanimité autorisent le renouvellement du CEJ au titre des années 2017 / 2020 en partenariat avec la CAF et autorise le Maire ou une personne dûment habilitée à signer ledit document.

50) Demande de subvention 2018 auprès du Conseil Départemental

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide la reconduction au titre de l'année 2018 des dossiers de demande de subventions déposés en 2017 auprès du Conseil Départemental et non traités à ce jour. A savoir :

Préservation des Espaces :

l'achat des terrains issus de la succession Dhoury
Soit 9 379.94 € augmenté des frais d'acte estimés à 720 €

l'achat de la parcelle appartenant à M. HEURTOIS
2 500 € augmenté des frais d'acte estimés à 700 €

Aménagement routier :

réfection d'une portion de la rue de l'Avenir
Coût des travaux : 212 294.00 €H.T soit 254 752.80 €TTC
Frais de maîtrise d'œuvre estimés : 10 614.70 €H.T soit 12 737.64 €TTC
Une demande de dérogation pour commencement anticipé est sollicitée.

51) Travaux d'aménagement du giratoire, rue de la République : **Convention de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental**

Par délibération du 07 avril 2017, le conseil municipal autorisait la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le Conseil Départemental pour la réalisation des travaux d'aménagement du giratoire rue de la République portant sur la création d'un mini giratoire de 12 mètres de rayon dont la caractéristique était de disposer d'un ilot central entièrement franchissable

Avec l'accord du Conseil Départemental, les travaux ayant été réalisés avec l'implantation d'un socle au centre du giratoire, ce dernier est devenu de par ses caractéristiques un giratoire compact avec toujours un rayon de 12 mètres mais avec un ilot central infranchissable.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée approuve à l'unanimité la modification de la convention de maîtrise d'ouvrage et autorise Monsieur le Maire à la signer.

52) Dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche

Considérant que la compétence GEMAPI est créée au 1^{er} janvier 2018 et donnée aux EPCI.

Suite à l'étude de gouvernance menée à l'échelle du bassin de la Brèche, il a été décidé par les 7 EPCI du bassin de transférer dès le début de l'année 2018 la compétence GEMA au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche. Cela permettra d'avoir une cohérence d'action à l'échelle du bassin sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ainsi qu'une meilleure complémentarité avec la démarche de SAGE, dont le syndicat mixte est la structure porteuse.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à la majorité (une voix contre, Monsieur LLERES),

- approuve la proposition de dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche au 31/12/2017,
- autorise le maire à prendre toute disposition relative à la dissolution du syndicat
- décide que les conditions de liquidations feront l'objet d'une délibération spécifique ultérieure du conseil municipal.

53) Transfert de compétence « voirie intercommunautaire » en faveur de la Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors des travaux sur le passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) la Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée avait étudié la possibilité d'obtenir 9 compétences afin de bénéficier d'une DGF bonifiée.

A ce jour, la CCLVD comptabilise 7 compétences sur les 9 requises pour l'obtention d'une DGF bonifiée.

Un amendement adopté le 15 novembre en séance publique par l'Assemblée Nationale propose de réduire de 9 à 8 le nombre de compétences requises pour qu'une Communauté de communes en FPU puisse prétendre à la DGF bonifiée.

En prévision et pour permettre à la CCLVD de remplir les conditions des 8 compétences susceptibles d'être requises, il peut être intéressant de demander le transfert vers la Communauté de communes de la compétence : « Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ».

Sont réputées d'intérêt communautaire, toutes voies communales publiques, desservant des équipements du ressort des compétences exercées par la Communauté de communes, les voies réservées exclusivement aux zones d'activités économiques liées au transfert de la compétence économique, celles à créer ainsi que les liaisons douces.

Ce transfert entraînerait également, le transfert de deux pouvoirs de police administrative spéciale du maire :

La délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis

La police de la circulation et du stationnement à l'intérieur et à l'extérieur des agglomérations sur les voies du domaine public routier communal et intercommunal.

La voie concernée est pour Monchy Saint-Eloi, la rue de la Croix Blanche.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le transfert de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie (d'intérêt communautaire) et liaisons douces » dans les statuts de la CCLVD .

54) Rétrocession en faveur de la commune des espaces naturels situés à l'arrière des logements Place de la République

L'O.P.A.C souhaite céder à l'euro symbolique à la commune, 3 parcelles formant un espace naturel, cadastrées section :

AA n° 272, AA n° 274, AA n° 276, pour une superficie totale de 17 a 91 ca

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité, accepte la rétrocession et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif à venir.

55) Reprise des concessions cimetièrre en l'état d'abandon – modification du tableau des concessions concernées

Dans le cadre de la procédure de reprise des concession en l'état d'abandon et après avoir entendu les propos de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retirer les concessions suivantes de la liste des concessions en état d'abandon du fait de leur renouvellement :

n° E 26 - DESROCHES

n° E 27 - MONTIGNY

n° D 26 - DENAIRE

n° D 17 - PIRLOT

et prend acte de la modification des noms des défunts que sont : DEMANET et CASIDY

56) Rapport annuel 2016 sur le service public de l'eau et l'assainissement

Le rapport annuel 2016 sur le service public de l'eau et de l'assainissement établi par la CCLVD est adopté à l'unanimité.

57) Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de déchets ménagers et assimilés

Le rapport annuel 2016 établi par la CCLVD sur le prix et la qualité du service public de déchets ménagers et assimilés est adopté à l'unanimité.

58) Rapport d'activités du SE 60

Le rapport d'activités 2016 du SE 60 est adopté à l'unanimité.

Pour information :

Rapport d'activités 2016 de la Piscine – La Vallée Dorée

Rapport d'activités 2016 du Parc Chédeville

Déclarations d'intention d'Aliéner 2017 délivrées en 2017

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, la liste des DIA délivrées en 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20